

MAIRIE DE MONPAZIER

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du Mardi 20 mars 2012

18h à la mairie

Présents : Mmes : Talou Maison, Alglave,

MM : Duppi, Bresson, Pouzet, Sartrand, Biard, Gipoulou, Lorblancher.

Absents excusés : Mme Gardel MM : Morisse, Cheval.

Secrétaire de séance : M Biard

Mme Minne et M Marant de la société SOCAMA (maître d'œuvre) ont présenté l'avant projet de la nouvelle station d'épuration. Le contenu de la mission comprend toutes les collectes et données faites depuis le 14/10/2011 date de lancement de l'étude, afin de définir la capacité de la station.

DELIBERATIONS

D01 ➤ **Construction d'une nouvelle station d'épuration**

AVENANT N° 1 au marché de Maîtrise d'œuvre passé avec SOCAMA INGENIERIE.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet d'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre passé avec SOCAMA INGENIERIE, il rappelle que le marché initial portait sur un montant de travaux provisoire. Le coût prévisionnel des travaux sur lequel le maître d'œuvre s'engage, et qui sert de base au calcul du forfait de rémunération définitif, n'est connu qu'au moment où le maître d'œuvre remet ses études d'avant projet.

Par cet avenant, le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre est porté à 1 485 000.00€ HT. En application du marché, le forfait de rémunération est porté à 51 130.00€ HT. Accord du Conseil Municipal.

D02 ➤ **Approbation de l'avant projet de la nouvelle station d'épuration et de la filière de traitement retenue**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le résultat des études préliminaires effectuées par le bureau d'études SOCAMA dans le cadre de sa mission de maîtrise d'œuvre relative à la construction de la nouvelle station d'épuration.

Le montant de la dépense estimée au stade de l'Avant Projet s'élève à 1 648 000 € HT.

Le financement suivant est envisageable :

- subvention de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (50 % de la filière « Eau » plafonnée à 710 896 €, et 50% de la filière « Boues »).....	479 948 € HT
- Emprunts et fonds libres.....	1 168 052 € HT

Total.....	1 648 000 € HT

M. le Maire propose de lancer cette opération dès que possible.

Approbation du Conseil Municipal sur :

- L'engagement de la phase « Projet » et les travaux relatifs à la construction de la nouvelle station d'épuration dès que l'ensemble des arrêtés de subvention aura été pris, d'une manière générale dès que l'ensemble des financements seront en place,
- L'accord sur le plan de financement proposé,
- La demande de subvention au Département et à l'Agence de l'Eau.

D03 ➤ Choix de la société missionnée pour l'étude géologique préalable de la nouvelle station d'épuration.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le résultat de la consultation des entreprises effectuée dans le cadre de :

- La réalisation de l'étude géotechnique préalable
- La mission pour la coordination sécurité et protection de la santé
- La mission pour le contrôle technique

Prestation	Société	Total (€HT)
Etude géotechnique	ALIOS	10 563,00
Coordination SPS	DOMIELEC	2 632,50
Contrôle technique	APAVE	8 380,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le choix des sociétés retenues pour ces différentes missions et autorise le maire à signer les devis et passer commande.

D04 ➤ Station d'épuration // Acquisition de terrain supplémentaire.

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que dans le cadre de la construction de la nouvelle station d'épuration, il est nécessaire d'acquérir du terrain supplémentaire.

Après concertation avec la SOCAMA (maître d'œuvre) Monsieur le Maire propose en accord avec le propriétaire, l'achat d'une partie de la parcelle section CO n°343, située sur la commune de Capdrot, d'une contenance d'environ 500m², pour la somme de 1 000€. Les frais de géomètre et de notaire seront pris en charge par la commune.

Accord du Conseil Municipal :

Fin de la réunion : 19h45